

Modernisation du droit du travail sur le point d'aboutir pour notre secteur – La CER-E consulte et approuve le modèle d'horaire annualisé pour le secteur fiduciaire

Après sept ans de politique en dents de scie, les choses bougent enfin en matière de flexibilisation des horaires de travail. Avec le soutien de l'alliance réflexion suisse, lancée et dirigée par EXPERTsuisse, il a été possible d'assouplir ponctuellement l'ordonnance relative à la loi sur le travail (OLT 2) pour le secteur de l'audit, fiduciaire et du conseil fiscal, ainsi que pour la branche ICT. Voir également le [communiqué de presse de la CER-E](#) publié aujourd'hui.

Par rapport aux objectifs de l'initiative parlementaire initiale de l'ancien conseiller aux États Konrad Graber, la plupart des branches n'obtiennent rien et le travail autonome des supérieurs hiérarchiques et des spécialistes hautement qualifiés ne repose malheureusement toujours pas sur une base juridique solide. Voir également le [communiqué de presse de l'alliance réflexion suisse \(en allemand\)](#) publié aujourd'hui.

Toutefois, la solution d'ordonnance annoncée représente un grand progrès pour le secteur fiduciaire, de l'audit et du conseil fiscal. Le nouvel éventuel modèle spécial d'horaire annualisé spécial constitue un levier important pour concilier vie professionnelle et vie privée et donc aussi un levier contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Pour en savoir plus, inscrivez-vous à notre [séminaire en ligne «Recruter et garder les collaborateurs compétents» \(en allemand\)](#).

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Communiqué de presse de la CER-E du 25 avril 2023](#)
- [Séminaire en ligne «Recruter et garder les collaborateurs compétents» \(en allemand\)](#)
- [Medienmitteilung vom 25. April 2023 – Teilflexibilisierung des Arbeitsgesetzes – allianz denkplatz schweiz](#)